

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

Ville de Montréal	Assemblée du	19 août 2002
	Séance(s) tenue(s) le(s)	20 août 2002
	Numéro de la résolution	CM02 0671

Article 42.002 **Avis de motion - Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (CO 9203386)**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Dida Berku de la présentation à une séance subséquente du conseil, d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve de manière à remplacer l'affectation «industrie» par l'affectation «habitation» sur un emplacement situé à l'angle nord-est des rues De Rouen et Théodore, l'objet du règlement étant détaillé dans le sommaire décisionnel.

Demande de dispense de lecture est faite, une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil.

ADOPTION DU PROJET

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par la conseillère Manon Barbe

Et résolu :

- d'adopter comme projet de règlement le « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve »;
- de soumettre, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 (annexe 1) de la Charte de la Ville; le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay

Maire

—

(certifié conforme)

Jacqueline Leduc
Greffière

GREFFIÈRE